

## Genève

Modifié à 16:33

# Jugé pour viol, l'islamologue Tariq Ramadan a été acquitté à Genève



Tariq Ramadan acquitté de viol et de contrainte sexuelle à Genève / Le 12h30 / 1 min. / aujourd'hui à 12:33

**L'islamologue genevois Tariq Ramadan a été acquitté mercredi par le Tribunal correctionnel de Genève. Il était accusé d'avoir violé et contraint sexuellement une femme en octobre 2008 dans un hôtel**

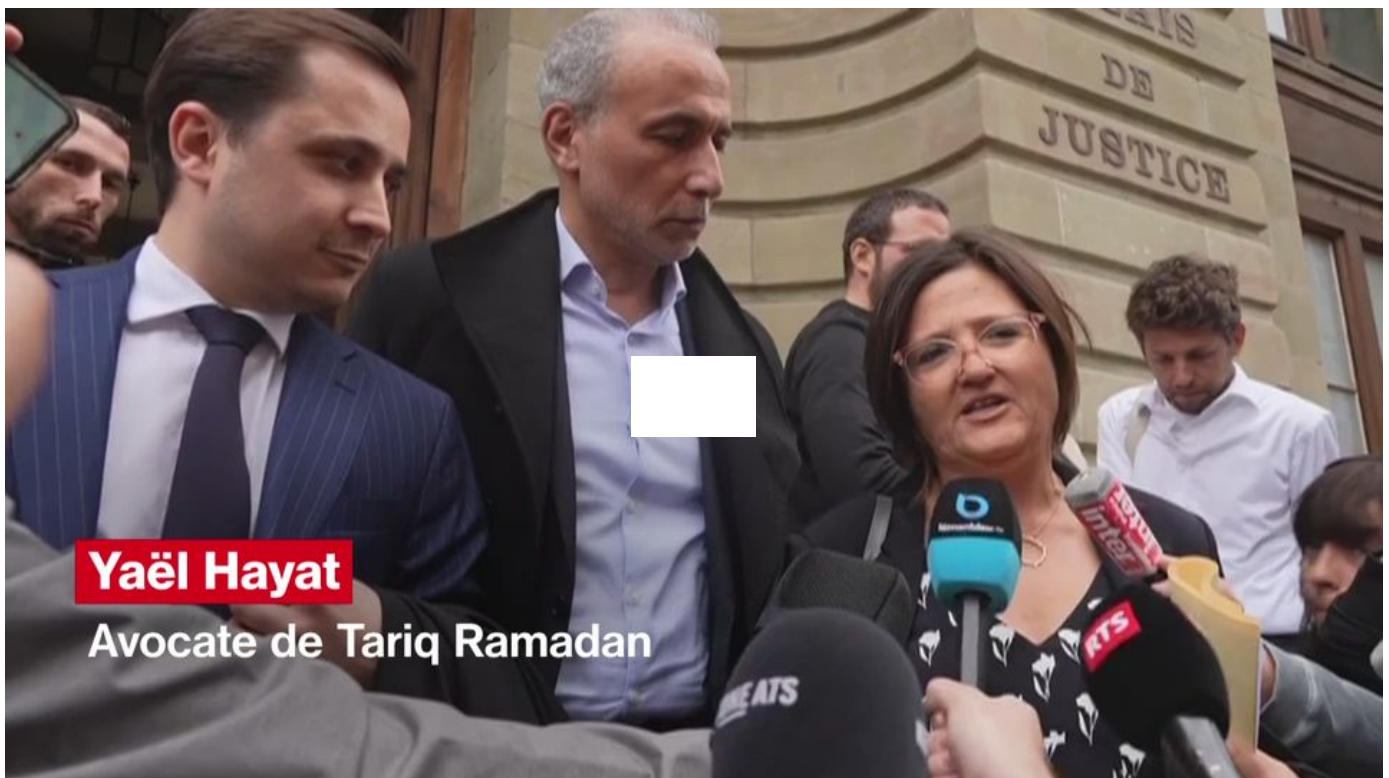
**genevois. La Cour a estimé qu'il n'y avait pas de preuve suffisante contre lui.**

Tariq Ramadan recevra par ailleurs environ 151'000 francs de l'Etat de Genève en compensation de ses frais d'avocats. En revanche, le tribunal lui a refusé tout paiement d'une indemnité pour tort moral. La partie plaignante a d'ores et déjà annoncé qu'elle allait faire appel.

A titre liminaire, le Tribunal correctionnel a souligné qu'il ne lui appartenait pas de se prononcer sur la moralité des faits ni sur les enjeux de société actuels. Il a retenu que le récit de la plaignante était globalement constant et détaillé, même si émaillé de certaines contradictions, mais qu'il n'était corroboré par aucun élément matériel.

Les juges ont également souligné que les déclarations figurant à la procédure constituaient des témoignages indirects. Ils ont mis en évidence le risque élevé de confusion et d'altération lié à l'écoulement du temps, soit près de dix ans, mais également à l'importante médiatisation de l'affaire et aux nombreux échanges intervenus entre la plaignante et plusieurs personnes impliquées dans la procédure française.

>> La réaction de Yaël Hayat, avocate de Tariq Ramadan:



Réaction de Yaël Hayat après l'acquittement de son client, Tariq Ramadan / L'actu en vidéo / 1 min. / aujourd'hui à 13:13

## "Actes sexuels brutaux"

La plaignante, une femme de 57 ans convertie à l'islam, affirme avoir été séquestrée par le prédicateur et soumise par lui à des actes sexuels brutaux, accompagnés de coups et d'insultes. Elle a quitté la salle avant la fin de la lecture du verdict.

Le premier procureur Adrian Holloway avait requis trois ans de prison, dont 18

**Dix-huit mois de prison ferme, à l'encontre de l'islamologue.** Il a jugé crédible la version de la plaignante. Selon lui, Tariq Ramadan a profité de son aura pour abuser de sa victime et l'a traitée comme un objet.

## À consulter également

 Tariq Ramadan est jugé devant le Tribunal correctionnel de Genève pour le viol d'une femme dans un hôtel en 2008. [Keystone]

**Dix-huit mois de prison ferme requis à l'encontre de Tariq Ramadan, jugé pour viol**

**Suisse**

Le 16 mai 2023

 Tariq Ramadan est jugé pour viol en Suisse. [Pierre Albouy - Keystone]

**Jugé pour viol à Genève, Tariq Ramadan affirme que son accusatrice ment**

**Genève**

Le 15 mai 2023

 Tariq Ramadan en octobre 2022 à Genève. [Martial Trezzini - Keystone]

**Tariq Ramadan, jugé pour viol, a évoqué des "échanges de caresses" devant les enquêteurs**

**Genève**

Le 15 mai 2023

## La RTS

[À propos](#)

[FAQ](#)

[Contact](#)

[Travailler à la RTS](#)

[Recevoir nos programmes](#)

[RTS Avec Vous](#)

[Conditions générales](#)

[Communiqués de presse](#)

[Comment écouter nos podcasts](#)

[SSR Suisse Romande](#)

[Charte de confidentialité](#)

[Play Suisse](#)

[Ventes aux professionnels](#)

[Médiation](#)

[Gérer les paramètres relatifs aux cookies](#)

[Visiter les studios](#)

[Jurisprudence](#)

[Assister aux émissions](#)

[La Boutique RTS](#)

[SRF](#) | [RSI](#) | [RTR](#) | [SWI](#)

---

RTS Radio Télévision Suisse, succursale de la Société suisse de radiodiffusion et télévision